

Annexe I. Le questionnaire PIMA révisé

Grille d'évaluation				
Question	Dans une moindre mesure ou pas du tout	Dans une certaine mesure	Dans une plus grande mesure	
A. Planification de niveaux d'investissement public soutenables				
1. Objectifs et règles budgétaires : l'État a-t-il en place des institutions budgétaires qui favorisent la viabilité budgétaire et facilitent la planification à moyen terme des investissements publics?				
1.a.	Un objectif ou une limite sont-ils fixés pour permettre à l'État d'assurer la viabilité de la dette?	Il n'y a pas d'objectif ni de limite permettant d'assurer la viabilité de la dette.	Il y a au moins un objectif ou une limite permettant d'assurer la viabilité de la dette de l'administration centrale.	Il y a au moins un objectif ou une limite permettant d'assurer la viabilité de la dette des administrations publiques.
1.b.	La politique budgétaire est-elle encadrée par une ou plusieurs règles budgétaires permanentes?	Il n'y a pas de règles budgétaires permanentes.	Il y a au moins une règle budgétaire permanente applicable à l'administration centrale.	Il y a au moins une règle budgétaire permanente applicable à l'administration centrale, et au moins une règle comparable applicable à une autre composante essentielle des administrations publiques, telle que les administrations infranationales (AIN).
1.c.	Y a-t-il un cadrage macro budgétaire à moyen terme permettant d'aligner la préparation du budget sur la politique budgétaire?	Aucun cadrage macro budgétaire à moyen terme n'est établi avant la préparation du budget.	Un cadrage macro budgétaire à moyen terme est établi avant la préparation du budget mais il est limité aux agrégats budgétaires, tels que les dépenses, les recettes, le déficit ou le total des emprunts.	Un cadrage macro budgétaire à moyen terme est établi avant la préparation du budget; il inclut les agrégats budgétaires et permet de faire la distinction entre les dépenses récurrentes et les dépenses en capital, ainsi qu'entre les projets en cours et les nouveaux projets.

2. Planifications nationale et sectorielle : les décisions en matière d'affectation des dépenses d'investissement reposent-elles sur des stratégies sectorielles et intersectorielles?				
2.a.	Le gouvernement établit-il des stratégies d'investissement public nationales et sectorielles?	Des stratégies ou plans d'investissement public nationaux et sectoriels sont établis et incluent seulement certains projets figurant au budget.	Des stratégies ou plans d'investissement public sont établis et incluent les projets financés par le budget.	Des stratégies ou plans d'investissement public aussi bien nationaux que sectoriels sont publiés et incluent tous les projets financés par le budget, quelle que soit la source de financement (par ex., bailleurs de fonds, sociétés publiques (SP) ou PPP).
2.b.	Les coûts des stratégies ou plans d'investissement public nationaux et sectoriels du gouvernement sont-ils évalués?	Les stratégies ou plans d'investissement public du gouvernement ne comportent pas d'informations sur les coûts des investissements publics prévus.	Les stratégies d'investissement du gouvernement incluent des estimations générales des coûts des plans d'investissement globaux et sectoriels.	Les stratégies d'investissement du gouvernement incluent une évaluation des coûts de chaque grand projet d'investissement dans les limites d'une contrainte financière globale.
2.c.	Les stratégies sectorielles incluent-elles des cibles mesurables pour les produits et les résultats des projets d'investissement?	Les stratégies sectorielles n'incluent pas de cibles mesurables pour les produits ou les résultats.	Les stratégies sectorielles incluent des cibles mesurables pour les produits (par ex., kilomètres de route construits).	Les stratégies sectorielles incluent des cibles mesurables pour les produits et les résultats (par ex., réduction des embouteillages routiers).
3. Coordination entre entités : existe-t-il une coordination efficace des plans d'investissement de l'administration centrale et de ceux des autres entités des administrations publiques?				
3.a.	Les dépenses en capital des administrations infranationales (AIN) sont-elles coordonnées avec celles de l'administration centrale?	Les plans de dépenses en capital des AIN ne sont pas soumis à l'administration centrale ni discutés avec elle.	Les principaux plans de dépenses en capital des AIN sont publiés aux côtés des investissements de l'administration centrale, mais il n'y a pas de discussions formelles entre l'administration centrale et les AIN sur les priorités d'investissement.	Les principaux plans de dépenses en capital des AIN sont publiés aux côtés des investissements de l'administration centrale, et il existe des discussions formelles entre l'administration centrale et les AIN sur les priorités d'investissement.

3.b	L'administration centrale dispose-t-elle d'un système transparent et fondé sur des règles pour effectuer des transferts en capital aux AIN et pour fournir à temps des informations sur ces transferts?	L'administration centrale ne dispose pas d'un système transparent et fondé sur des règles pour effectuer des transferts en capital aux AIN.	L'administration centrale utilise un système transparent et fondé sur des règles pour effectuer des transferts en capital aux AIN, mais ces dernières sont informées des transferts prévus moins de six mois avant le début de chaque exercice.	L'administration centrale utilise un système transparent et fondé sur les règles pour effectuer des transferts en capital aux AIN, et les transferts prévus sont notifiés aux AIN au moins six mois avant le début de chaque exercice.
3.c	Les passifs conditionnels résultant des projets d'investissement des AIN, des sociétés publiques (SP) et des PPP sont-ils communiqués à l'administration centrale?	Les passifs conditionnels résultant des grands projets des AIN, des SP et des PPP ne sont pas communiqués à l'administration centrale	Les passifs conditionnels résultant des grands projets des AIN, des SP et des PPP sont communiqués à l'administration centrale mais ne sont généralement pas présentés dans les documents budgétaires de l'administration centrale.	Les passifs conditionnels résultant des grands projets des AIN, des SP et des PPP sont communiqués à l'administration centrale et sont présentés en totalité dans les documents budgétaires de l'administration centrale.
4. Évaluation des projets : les projets proposés sont-ils soumis à une évaluation systématique?				
4.a.	Les grands projets d'investissement sont-ils soumis à une analyse technique, économique et financière rigoureuse?	Les grands projets d'investissement ne sont pas systématiquement soumis à une analyse technique, économique et financière rigoureuse.	Les grands projets sont systématiquement soumis à une analyse technique, économique et financière rigoureuse.	Les grands projets sont systématiquement soumis à une analyse technique, économique et financière rigoureuse et les principaux résultats de cette analyse sont publiés ou sont passés en revue par une entité extérieure indépendante.
4.b.	Existe-t-il une méthodologie standard et une structure d'appui centrale pour l'évaluation des projets?	Il n'y a pas de méthodologie standard ni de structure d'appui centrale pour l'évaluation des projets.	Il y a une méthodologie standard ou une structure d'appui centrale pour l'évaluation des projets.	Il y a à la fois une méthodologie standard et une structure d'appui centrale pour l'évaluation des projets.
4.c.	Est-il tenu compte des risques dans l'évaluation des projets?	Les risques ne sont pas systématiquement mesurés dans l'évaluation des projets.	Une évaluation des risques portant sur un éventail de risques potentiels est incluse dans l'évaluation des projets.	Une évaluation des risques portant sur un éventail de risques potentiels est incluse dans celle des projets, et des plans d'atténuation de ces risques sont établis.

5. Financements alternatifs de l'infrastructure : existe-il un climat propice au financement de l'infrastructure par le secteur privé, les PPP et les SP?				
5.a.	Le cadre réglementaire favorise-t-il la concurrence sur les marchés contestables des infrastructures économiques (par ex., énergie, eau, télécommunications et transports)?	L'apport d'infrastructures économiques est limité aux monopoles nationaux ou il y a peu de régulateurs économiques établis.	La concurrence joue sur certains marchés d'infrastructures économiques et il y a quelques régulateurs économiques établis.	La concurrence joue sur les grands marchés d'infrastructures économiques et les régulateurs économiques sont indépendants et bien établis.
5.b.	Le gouvernement a-t-il publié une stratégie/politique afférente aux PPP et existe-t-il un cadre législatif/réglementaire qui guide la préparation, la sélection et la gestion des projets de PPP?	Il n'y a pas publication d'une stratégie/politique afférente aux PPP et le cadre législatif/réglementaire est faible.	Une stratégie/politique afférente aux PPP a été publiée mais le cadre législatif /réglementaire est faible.	Une stratégie/politique afférente aux PPP a été publiée, et il existe un cadre législatif/réglementaire solide qui guide la préparation, la sélection et la gestion des projets de PPP.
5.c.	Le gouvernement supervise-t-il les plans d'investissement des sociétés publiques (SP) et assure-t-il le suivi de leurs résultats financiers?	Le gouvernement ne passe pas systématiquement en revue les plans d'investissement des SP.	Le gouvernement passe en revue les plans d'investissement des SP mais ne publie pas un rapport consolidé sur ces plans ou sur les résultats financiers des SP.	Le gouvernement passe en revue les plans d'investissement et les résultats financiers des SP et publie un rapport consolidé à ce sujet.
B. Assurer que les dépenses d'investissement public sont affectées aux secteurs et projets appropriés				
6. Budgétisation pluriannuelle : le gouvernement établit-il des projections à moyen terme des dépenses en capital sur la base du coût intégral?				
6.a.	Les dépenses en capital par ministère ou secteur sont-elles prévues sur un horizon pluriannuel?	Les projections de dépenses en capital qui sont publiées se limitent à l'exercice annuel.	Les projections du total des dépenses en capital qui sont publiées portent sur un horizon de trois à cinq ans.	Les projections des dépenses en capital ventilées par ministère ou secteur qui sont publiées portent sur un horizon de trois à cinq ans.
6.b.	Des plafonds pluriannuels sont-ils appliqués aux dépenses en capital ventilées par ministère, secteur ou programme?	Des plafonds pluriannuels ne sont pas appliqués aux dépenses en capital ventilées par ministère, secteur ou programme.	Des plafonds pluriannuels sont appliqués à titre indicatif aux dépenses en capital ventilées par ministère, secteur ou programme.	Des plafonds pluriannuels contraignants sont appliqués aux dépenses en capital ventilées par ministère, secteur ou programme.
6.c.	Les projections du total des coûts de construction des grands projets d'investissement sont-elles publiées?	Les projections du total des coûts de construction des grands projets d'investissement ne sont pas publiées.	Les projections du total des coûts de construction des grands projets d'investissement sont publiées.	Les projections du total des coûts de construction des grands projets d'investissement sont publiées, ainsi que la répartition annuelle de ces coûts sur un horizon de trois à cinq ans.

7. Exhaustivité et unité du budget : dans quelle mesure les dépenses en capital et les dépenses récurrentes connexes relèvent-elles du processus budgétaire?				
7.a.	Les dépenses en capital sont-elles, pour la plupart, réalisées dans le cadre du budget?	Les dépenses en capital sont en grande partie réalisées par des entités extrabudgétaires sans autorisation parlementaire et sans enregistrement dans la documentation budgétaire.	Les dépenses en capital sont en grande partie réalisées par des entités extrabudgétaires, mais avec autorisation parlementaire et enregistrement dans la documentation budgétaire.	Il n'y a guère ou pas de dépenses en capital qui sont réalisées par des entités extrabudgétaires.
7.b.	Tous les projets d'investissement, quelle que soit la source de financement, sont-ils présentés dans la documentation budgétaire?	Les projets d'investissement ne sont pas tous présentés dans la documentation budgétaire, qui n'inclut aucun PPP, projets financés sur ressources extérieures et projets des sociétés publiques (SP).	La plupart des projets d'investissement sont inclus dans la documentation budgétaire, mais soit les PPP, les projets financés sur ressources extérieures ou les projets des SP ne sont pas inclus.	Tous les projets d'investissement, quelle que soit la source de financement, sont inclus dans la documentation budgétaire.
7.c.	Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont-ils préparés et présentés ensemble dans la documentation budgétaire?	Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont préparés par des ministères différents et/ou présentés dans des documents budgétaires distincts.	Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont préparés par le même ministère et présentés ensemble dans les documents budgétaires, mais sans recours à une classification par programme ou par fonction.	Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont préparés par le même ministère et présentés ensemble dans la documentation budgétaire, avec recours à une classification par programme ou par fonction.
8. Budgétisation des investissements : les projets d'investissement sont-ils protégés durant l'exécution du budget?				
8.a.	Des crédits sont-ils alloués par le Parlement pour le total des dépenses au titre d'un projet au moment où ce dernier commence?	Des crédits sont alloués pour les dépenses sur une base annuelle, mais il n'y a pas d'informations sur le total des coûts des projets dans la documentation budgétaire.	Des crédits sont alloués pour les dépenses sur une base annuelle, et des informations sur le total des coûts des projets sont incluses dans la documentation budgétaire.	Des crédits sont alloués pour les dépenses sur une base annuelle et des informations sur le total des coûts des projets et les engagements pluriannuels sont incluses dans la documentation budgétaire.
8.b.	Les transferts de crédits (virements) en cours d'exercice des dépenses en capital aux dépenses courantes sont-ils interdits?	Aucune limite n'est fixée aux virements de crédits des dépenses en capital aux dépenses courantes.	Le ministère des finances peut approuver les virements de crédits des dépenses en capital aux dépenses courantes.	Les virements de crédits des dépenses en capital aux dépenses courantes doivent être autorisés par le Parlement.

8.c	La priorité est-elle donnée à l'achèvement des projets en cours plutôt qu'au lancement de nouveaux projets?	Il n'y a pas de mécanisme de protection du financement des projets en cours.	Il existe un mécanisme de protection du financement des projets en cours dans le budget annuel.	Il existe un mécanisme de protection du financement des projets en cours dans le budget annuel et à moyen terme.
9. Financement des activités d'entretien : le financement affecté à l'entretien courant / de routine et aux améliorations majeures est-il suffisant?				
9.a	Existe-t-il une méthodologie standard permettant d'estimer les besoins d'entretien courant et leur financement budgétaire?	Il n'y a pas de méthodologie standard permettant de déterminer les besoins d'entretien courant.	Il y a une méthodologie standard permettant de déterminer les besoins d'entretien courant et les coûts afférents.	Il existe une méthodologie standard permettant de déterminer les besoins d'entretien courant et les coûts afférents, et les montants correspondants y sont généralement alloués dans le budget.
9.b	Existe-t-il une méthodologie standard permettant de déterminer les améliorations majeures (ex. rénovations, reconstructions, élargissements...) à apporter aux actifs existants et ces dernières sont-elles incluses dans les plans d'investissement nationaux ou sectoriels?	Il n'y a pas de méthodologie standard permettant de déterminer les améliorations majeures à apporter, et ces dernières ne sont pas incluses dans les plans nationaux ou sectoriels.	Il existe une méthodologie standard permettant de déterminer les améliorations majeures à apporter, mais ces dernières ne sont pas incluses dans les plans nationaux ou sectoriels.	Il existe une méthodologie standard permettant de déterminer les améliorations majeures à apporter et ces dernières sont incluses dans les plans nationaux ou sectoriels.
9.c	Les dépenses d'entretien de routine et les dépenses consacrées aux améliorations majeures peuvent-elles être identifiées dans le budget?	Les dépenses d'entretien de routine et les dépenses consacrées aux améliorations majeures ne sont pas systématiquement identifiées dans le budget.	Les dépenses d'entretien de routine et les dépenses consacrées aux améliorations majeures sont systématiquement identifiées dans le budget.	Les dépenses d'entretien de routine et les dépenses consacrées aux améliorations majeures sont systématiquement identifiées dans le budget et sont communiquées.
10. Sélection des projets : existe-t-il des institutions et procédures qui guident la sélection des projets?				
10.a	Le gouvernement procède-t-il à un examen, au niveau central, des évaluations des grands projets avant que la décision de les inclure dans le budget ne soit prise?	Les grands projets (y compris ceux financés par les bailleurs de fonds ou les PPP) ne sont pas examinés par un ministère central avant leur inclusion dans le budget.	Les grands projets (y compris ceux financés par les bailleurs de fonds ou les PPP) sont examinés par un ministère central avant leur inclusion dans le budget.	Tous les grands projets (y compris ceux financés par les bailleurs ou les PPP) sont examinés de près par un ministère central, avec la contribution d'un organisme ou d'experts indépendants, avant leur inclusion dans le budget.

10.b	Le gouvernement publie-t-il des critères standard de sélection et y adhère-t-il? Précise-t-il le processus à suivre pour la sélection des projets?	Aucun critère n'est publié et il n'y a pas de processus à suivre pour la sélection des projets.	Des critères de sélection des projets sont publiés, mais les projets peuvent être sélectionnés sans passer par le processus de sélection imposé.	Des critères de sélection des projets sont publiés et, généralement, les projets sont sélectionnés suivant le processus de sélection imposé.
10.c	Le gouvernement dispose-t-il d'une liste de projets d'investissement déjà évalués en attente d'inclusion dans le budget annuel?	Le gouvernement ne dispose pas de liste de projets d'investissement déjà évalués qui sont en attente.	Le gouvernement dispose d'une liste de projets d'investissement déjà évalués qui sont en attente, mais d'autres projets peuvent être sélectionnés à des fins de financement par le biais du budget annuel.	Le gouvernement dispose d'une liste exhaustive de projets d'investissement déjà évalués qui est utilisée pour la sélection des projets à inclure dans le budget annuel et à moyen terme.
C. Apport d'actifs publics productifs et durables				
11. Marchés publics				
11.a	Le processus de passation des marchés publics pour les grands projets d'investissement est-il ouvert et transparent?	Peu de grands projets sont attribués suivant un processus concurrentiel, et le public a un accès limité aux informations sur les passations de marchés publics.	Beaucoup de grands projets sont attribués suivant un processus concurrentiel, mais le public a seulement un accès limité aux informations sur les passations de marchés publics.	La plupart des grands projets sont attribués suivant un processus concurrentiel, et le public a accès à temps à des informations complètes et fiables sur les marchés publics.
11.b	Existe-t-il un système permettant d'assurer un suivi adéquat des marchés publics?	Il n'y a pas de base de données sur les marchés publics, ou les informations sont incomplètes ou ne sont pas disponibles à temps pour la plupart des phases du processus de passation des marchés publics.	Il existe une base de données sur les marchés publics qui comporte des informations assez complètes, mais aucun rapport analytique standard n'est établi à partir de la base de données.	Il existe une base de données sur les marchés publics qui comporte des informations assez complètes, et des rapports analytiques standard sont établis à l'appui d'un système de suivi formel.

11.c	Le processus d'examen des plaintes au sujet des marchés publics s'applique-t-il d'une manière équitable et dans des délais courts?	Les plaintes au sujet des marchés publics ne sont pas examinées par un organisme indépendant.	Les plaintes au sujet des marchés publics sont examinées par un organisme indépendant, mais les recommandations de ce dernier ne sont pas formulées à temps, ni publiées et ni rigoureusement appliquées.	Les plaintes au sujet des marchés publics sont examinées par un organisme indépendant dont les recommandations sont formulées à temps, publiées et rigoureusement appliquées.
12. Disponibilité du financement : le financement des dépenses en capital est-il mis à disposition à temps?				
12.a	Les ministères/organismes sont-ils en mesure de planifier et d'engager à l'avance des dépenses au titre de projets d'investissement sur la base de prévisions de flux de trésorerie fiables?	Des prévisions de flux de trésorerie ne sont pas établies ni mises à jour régulièrement, et les ministères/organismes ne sont pas informés à temps des plafonds d'engagements qui sont fixés.	Des prévisions de flux de trésorerie sont établies ou mises à jour tous les trimestres, et les ministères/organismes sont informés des plafonds d'engagements au moins trois mois à l'avance.	Des prévisions de flux de trésorerie sont établies ou mises à jour tous les mois, et les ministères/organismes sont informés des plafonds d'engagements pour l'ensemble de l'exercice.
12.b	Les fonds destinés au financement de dépenses au titre de projets sont-ils décaissés à temps?	Les fonds destinés au financement des dépenses au titre de projets sont souvent soumis à des restrictions de trésorerie.	Les fonds destinés au financement des dépenses au titre de projets sont souvent décaissés avec retard.	Les fonds destinés au financement des dépenses au titre de projets sont normalement décaissés à temps sur la base des crédits qui y ont été affectés.
12.c	Les financements extérieurs (des bailleurs de fonds) des projets d'investissement sont-ils pleinement intégrés dans la principale structure des comptes bancaires de l'État?	Les financements extérieurs sont en grande partie conservés dans des comptes auprès de banques commerciales hors de la banque centrale.	Les financements extérieurs sont conservés à la banque centrale, mais ne sont pas intégrés dans la principale structure des comptes bancaires de l'État.	Les financements extérieurs sont pleinement intégrés dans la principale structure des comptes bancaires de l'État.

13. Gestion et suivi du portefeuille : l'exécution de l'ensemble du portefeuille d'investissements publics fait-elle l'objet d'un suivi adéquat?				
13.a	Les grands projets d'investissement font-ils l'objet d'un suivi au cours de la phase d'exécution?	La plupart des grands projets d'investissement ne font pas l'objet d'un suivi au cours de la phase d'exécution.	Pour la plupart des grands projets, leurs coûts annuels ainsi que leurs progrès matériels font l'objet d'un suivi au cours de la phase d'exécution.	Pour tous les grands projets, leur coût total ainsi que leurs progrès matériels font l'objet d'un suivi au niveau central au cours de la phase d'exécution.
13.b	Des fonds peuvent-ils être transférés d'un projet d'investissement à l'autre durant la phase d'exécution?	Des fonds ne peuvent pas être transférés d'un projet d'investissement à l'autre durant la phase d'exécution.	Des fonds peuvent être transférés d'un projet à l'autre durant la phase d'exécution, mais sans recours à un processus de suivi systématique et à des procédures transparentes.	Des fonds peuvent être transférés d'un projet à l'autre durant la phase d'exécution, suivant un processus de suivi systématique et des procédures transparentes.
13.c	Le gouvernement ajuste-t-il les politiques et procédures d'exécution des projets en procédant systématiquement à un examen ex post des projets arrivés au bout de la phase de construction?	L'examen ex post des grands projets n'est ni systématiquement requis, ni fréquemment réalisé.	L'examen ex post des grands projets, centré sur leurs coûts, les éléments livrables et leur performance, est parfois réalisé.	L'examen ex post des grands projets, centré sur leurs coûts, les éléments livrables et leur performance, est réalisé régulièrement par une entité ou des experts indépendants, et les politiques et procédures d'exécution des projets sont ajustés en fonction des résultats de cet examen.
14. Gestion de l'exécution des projets : les projets d'investissement sont-ils bien gérés et contrôlés durant la phase d'exécution?				
14.a	Les ministères/organismes disposent-ils d'un dispositif efficace de gestion des projets?	Les ministères/agences ne désignent pas systématiquement les cadres supérieurs responsables des grands projets d'investissement, et des plans d'exécution ne sont pas établis avant l'approbation du budget.	Les ministères/organismes désignent systématiquement les cadres supérieurs responsables des grands projets d'investissement, mais des plans d'exécution ne sont pas établis avant l'approbation du budget.	Les ministères/organismes désignent systématiquement les cadres supérieurs responsables des grands projets d'investissement, et des plans d'exécution sont établis avant l'approbation du budget.

14.b.	Le gouvernement a-t-il émis des règles, procédures et directives concernant les ajustements des projets à appliquer systématiquement à tous les grands projets?	Il n'y a pas de règles et procédures standardisées concernant les ajustements des projets.	Pour les grands projets, il existe des règles et procédures d'ajustement standardisées, mais elles n'incluent pas, le cas échéant, un réexamen fondamental des raisons justifiant ces ajustements, de leurs coûts et des résultats attendus suite à ces ajustements.	Pour tous les projets, il existe des règles et procédures d'ajustement standardisées qui incluent, le cas échéant, un réexamen fondamental des raisons justifiant ces ajustements, de leurs coûts et des résultats attendus suite à ces ajustements.
14.c	Procède-t-on systématiquement à des audits externes ex post des projets d'investissement?	Les grands projets d'investissement ne sont généralement pas soumis à des audits externes ex post.	Certains grands projets d'investissement sont soumis à un audit externe ex post, dont les résultats sont publiés par l'auditeur externe.	La plupart des grands projets d'investissement sont soumis à un audit externe ex post, dont les résultats sont régulièrement publiés et examinés de près par le Parlement.
15. Suivi des actifs publics : la valeur des actifs est-elle correctement comptabilisée et portée sur les états financiers?				
15.a	Les registres d'actifs sont-ils mis à jour régulièrement sur la base de l'analyse des stocks, des valeurs et de l'état des actifs publics?	Les registres d'actifs ne sont ni exhaustifs ni régulièrement mis à jour.	Les registres d'actifs sont exhaustifs ou régulièrement mis à jour à des intervalles raisonnables.	Les registres d'actifs sont exhaustifs et régulièrement mis à jour à des intervalles raisonnables.
15.b	La valeur des actifs non financiers est-elle enregistrée dans les comptes financiers de l'État?	Les comptes financiers de l'État ne font pas apparaître la valeur des actifs non financiers.	Les comptes financiers de l'État font apparaître la valeur de certains actifs non financiers, qui ne sont pas régulièrement réévalués.	Les comptes financiers de l'État font apparaître la valeur de la plupart des actifs non financiers, qui sont régulièrement réévalués.
15.c	L'amortissement des immobilisations est-il porté au compte de résultat de l'État?	L'amortissement des immobilisations n'est pas porté au compte de résultat de l'État.	L'amortissement des immobilisations est porté au compte de résultat de l'État sur la base d'estimations statistiques.	L'amortissement des immobilisations est enregistré dans les dépenses d'exploitation sur la base des hypothèses relatives à chaque actif.

Questions transversales

A	Soutien informatique. Existe-il un système d'information numérisé exhaustif sur les projets d'investissement public qui facilite la prise de décision et les activités de suivi?
B	Cadre juridique. Existe-t-il un cadre législatif et réglementaire régissant les dispositifs institutionnels, leurs mandats, champ d'application, procédures, normes et responsabilité aux fins d'une gestion efficace de l'investissement public?
C	Capacités des effectifs. Les capacités des effectifs (leur nombre et/ou leurs connaissances, compétences et expérience) et la clarté de leurs rôles et responsabilités favorisent-elles la mise en place d'institutions de gestion de l'investissement public efficaces?